

N° 22345. CONVENTION (N° 155) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET LE MILIEU DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1981¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

30 juillet 1996

KAZAKHSTAN

(Avec effet au 30 juillet 1997.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation internationale du Travail le 11 novembre 1996.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1331, p. 279, et annexe A des volumes 1351, 1363, 1397, 1401, 1409, 1492, 1516, 1522, 1526, 1598, 1644, 1681, 1686, 1736, 1745, 1749, 1777, 1821, 1832, 1856, 1885 et 1894.